



Fonds coopératif
d'aide à la relève agricole

Présentation du programme



Sollio
Groupe Coopératif



FCARA
LE FONDS COOPÉRATIF
D'AIDE À LA RELÈVE AGRICOLE

Le programme

Le Fonds coopératif d'aide à la relève agricole (FCARA) est un programme, d'une durée de trois ans, permettant aux productrices et producteurs agricoles, âgés de 40 ans et moins, de bénéficier d'un soutien financier, d'un soutien professionnel et d'une offre de formation variée.

Le programme est administré conjointement par Sollio Groupe Coopératif, les coopératives agricoles affiliées à Sollio Groupe Coopératif, la Fédération de la relève agricole du Québec et le Mouvement Desjardins.

Les candidats et candidates retenus au programme auront accès aux 4 volets suivants :

VOLET 1 Soutien financier

Le Fonds coopératif d'aide à la relève agricole offre un soutien financier d'une valeur maximale de 7 500 \$ par année, par personne, pour un montant total pouvant aller jusqu'à 22 500 \$. Le soutien financier annuel est calculé en fonction d'une formule incluant le volume d'achats d'intrants et le pourcentage d'actions ou de parts détenues dans l'entreprise.

Intrants admissibles

- 100 % des achats au niveau des productions animales
- 100 % des achats au niveau des productions végétales
- 100 % des achats en quincaillerie

Intrants non admissibles

- 0 % des achats au niveau des matériaux de construction
- 0 % des transactions de grains
- 0 % d'achat de pétrole

VOLET 2 Soutien professionnel

Pendant toute la durée du programme, les candidats et candidates auront accès à TELUS Santé, un service de consultation qui fournit gratuitement une aide immédiate et confidentielle 24 heures sur 24. Qu'il s'agisse de questions sur la façon de gérer le stress professionnel ou personnel, la gestion financière, la parentalité ou le bien-être en général, 5 heures de soutien professionnel par année sont offertes ; sauf pour les services juridiques qui sont limitées à 1 heure.





VOLET 3
Développement
des compétences

Les candidats et candidates devront, pour toute la durée du programme, s'engager à développer leurs compétences professionnelles grâce aux formations offertes. Ils devront également s'engager à participer à des activités de vie associative offertes par leur coopérative agricole ou par Sollio Groupe Coopératif. Bien que la majorité des formations soient offertes en français, le programme pourra offrir un parcours adapté pour les candidats et candidates anglophones.

Offre de formation variée : 7 crédits par année, pour un total de 21 crédits

Les candidats et candidates devront cumuler annuellement un total de 7 crédits de formation nécessaires à l'obtention du soutien financier. Une offre de formation variée sera à leur disposition et chaque candidat pourra choisir en fonction de ses champs d'intérêt. Certaines formations suivies pourraient d'ailleurs être reconnues si, plus tard, le candidat ou la candidate est élu administrateur ou est élue administratrice d'une coopérative agricole affiliée à Sollio Groupe Coopératif.

Activités de vie associative : 2 activités par année, pour un total de 6 activités

Les candidats et candidates s'engagent à participer à un minimum de 2 activités de vie associative par année. Ils pourront choisir parmi une liste d'activités offertes par leur coopérative ou par Sollio Groupe Coopératif.

Ce volet propose des voyages de formation et des visites d'installations de Sollio Groupe Coopératif, ainsi que d'établissements agricoles et agroalimentaires. Il permet aux participants et participantes de rencontrer d'autres jeunes de la relève agricole membres du réseau et de constater la façon dont le milieu agricole se développe au Québec et dans certaines régions du Canada.



VOLET 4
Développement
coopératif

La participation à ces voyages est facultative et permet d'obtenir une équivalence de formation. Les lieux et les dates de ces voyages sont communiqués de concert par les coopératives agricoles participantes et Sollio Groupe Coopératif.

Critères d'admissibilité :

Candidature du Québec

Au moment de l'inscription, vous devez :

1. Être âgé entre 18 et 40 ans.
2. Être en processus d'établissement ou de transfert d'une entreprise agricole depuis moins de 10 ans.
3. Détenir au moins 20 % des actions ou des parts de l'entreprise. Les personnes détenant moins de 20 % peuvent soumettre leur candidature, celle-ci sera évaluée par le conseil d'administration du FCARA.
4. Être membre d'une coopérative affiliée à Sollio Groupe Coopératif.
5. Être membre de la Fédération de la relève agricole du Québec.
6. Être membre d'une caisse Desjardins ou d'un Centre Desjardins Entreprises affilié au Mouvement Desjardins
7. Détenir un diplôme d'une formation spécialisée en agriculture ou une formation équivalente.*
8. S'engager à développer ses compétences professionnelles grâce aux formations offertes et reconnues par le programme.

Candidature de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick

Au moment de l'inscription, vous devez :

1. Être âgé entre 18 et 40 ans.
2. Être en processus d'établissement ou de transfert d'une entreprise agricole depuis moins de 10 ans.
3. Détenir au moins 20 % des actions ou des parts de l'entreprise. Les personnes détenant moins de 20 % peuvent soumettre leur candidature, celle-ci sera évaluée par le conseil d'administration du FCARA.
4. Être membre d'une coopérative affiliée à Sollio Groupe Coopératif.
5. Être membre d'une caisse Desjardins ou d'un Centre Desjardins Entreprises affilié au Mouvement Desjardins
6. Détenir un diplôme d'une formation spécialisée en agriculture ou une formation équivalente.*
7. S'engager à développer ses compétences professionnelles grâce aux formations offertes et reconnues par le programme.

**Un candidat ou une candidate ne détenant pas de formation spécialisée en agriculture, de formation équivalente ou de diplôme peut également soumettre sa candidature, accompagnée d'une lettre de motivation présentant son parcours et son intérêt pour le programme FCARA. Le dossier sera analysé et pris en considération.*

Soumettre votre candidature

Pour soumettre votre candidature, vous devez remplir le **formulaire d'inscription** et le retourner dûment rempli et signé auprès de votre coopérative agricole. Vous devrez également leur fournir les pièces justificatives demandées.

La période d'inscription se déroule entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} décembre. Les inscriptions sont gérées par les coopératives agricoles affiliées à Sollio Groupe Coopératif qui ont adhéré au FCARA. Chaque coopérative traitera les différentes demandes en fonction du respect des critères d'admissibilité ainsi que de sa limite budgétaire.

Vous cherchez votre coopérative agricole ? Consultez notre [répertoire](#).

Pour toute question : fcara@sollio.coop

